



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Patrick SAUNIE, M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

**OBJET : Habitat locatif public : Subventions PLH / SCIC Habitat Bourgogne-Champagne : acquisition en VEFA de 62 logements (56 PLUS, 6 PLAI), programme "Le Clos de la Providence" rue de Talant/boulevard de Chèvre Morte à Dijon**

SCIC Habitat Bourgogne-Champagne envisage d'acquérir en VEFA 62 logements collectifs au sein du programme « Le Clos de la Providence » situé rue de Talant/boulevard de Chèvre Morte à Dijon. Relevant de financements PLUS et PLAI, cette opération répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH) et est inscrite dans la programmation 2006 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, SCIC Habitat Bourgogne-Champagne, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

250 042,61 € pour surcoût de construction,

206 005,53€ pour surcharge foncière,

représentant respectivement 2,90 % et 2,39 % du coût prévisionnel TTC (8 634 000€).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier de la Ville de Dijon, du Conseil Régional et du « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

En outre, afin d'équiper des logements de panneaux solaires, SCIC Habitat sollicite du Grand Dijon une subvention à hauteur de 93 000 €, dans le cadre du dispositif communautaire spécifique dédié à la mise en oeuvre du développement durable dans les opérations d'habitat à loyer modéré (fiche

II-A44 du Contrat d'agglomération). Une demande de soutien d'un montant identique a été faite auprès de la Région et de l'ADEME.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne-Champagne – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 62 logements locatifs (56 PLUS, 6 PLAi) au sein du programme « le Clos de la Providence » rue de Talant/Boulevard Chèvre Morte à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 456 048,14 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 250 042,61 € pour surcoût de construction,

- 206 005,53 € pour surcharge foncière,

ainsi qu'un concours financier à hauteur de 93 000 € destiné à l'équipement des logements en panneaux solaires ;

- **De dire** que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2006 ;

- **De dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne-Champagne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président



Publié le 20 NOV. 2006

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

21 NOV. 2006

